

En application de l'article R 225-31 du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Votre association a bénéficié au cours de l'exercice d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 71 863,16 €

**Administrateur concerné : Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie**

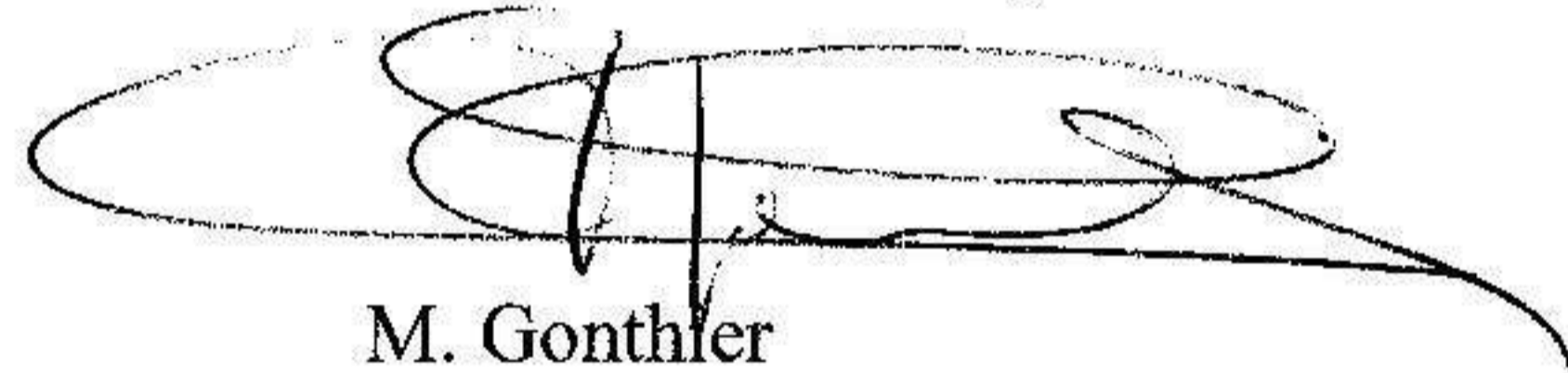
Votre association bénéficie de la mise à disposition gratuite, par la Mairie de La Ravoire, des locaux qu'elle utilise.

**Administrateur concerné : Mairie de la Ravoire**

Votre association a bénéficié au cours de l'exercice de subventions de fonctionnement du SIVU du canton de La Ravoire d'un montant total de 400 765,00 € .

**Administrateur concerné : SIVU du Canton de La Ravoire**

A Chambéry, le 5 mai 2008  
Le commissaire aux comptes



M. Gonthier